

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0008/2019

Objet : Arrêté permettant l'organisation d'une brocante

Le Maire de la Commune de SARGÉ SUR BRAYE

- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande présentée par Monsieur LUBINEAU Michel, Président du Syndicat d'Initiative de Sargé sur Braye, pour organiser une brocante sur la Commune de SARGÉ SUR BRAYE le dimanche 14 Avril 2019,
- Vu l'extrait de la circulaire ministérielle du 16 janvier 1997 portant sur les ventes au déballage,
- Vu la décision ministérielle du 09 janvier 2009 relative aux ventes au déballage,
- Vu le code des Collectivités Territoriales,
- Vu que la surface réservée aux exposants est inférieure à 300 m²,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur le Maire autorise l'organisation d'une brocante sur le domaine public de la commune le dimanche 14 Avril 2019 pour le syndicat d'initiative.

Article 2 : Cette brocante est située rue André du Vigneau (du carrefour à feu tricolore à remonter vers l'école), rue du Maréchal Leclerc, Avenue du Général de Gaulle et le parking de la salle polyvalente.

Article 3 : Aucun déballage ne sera toléré en d'autres endroits. Tout déballage ne concernant pas la brocante, du bric à brac, ou des collections, fera l'objet d'une demande écrite en mairie pour accord.

Article 5 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés dans un arrêté de voirie joint à ce présent document.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et une ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète,
- Monsieur LUBINEAU Michel, Président du Syndicat d'Initiative
- Monsieur le Chef de la Division Routes Nord
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de MONDOUBLEAU,
- Monsieur le Directeur de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Chacun en ce qui le concerne, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sargé sur Braye,
Le Maire, Jean LÉGER
Le 15 février 2019

